



BELGIAN RALLYCROSS CHAMPIONSHIP 2024

BELGIAN CROSS CAR CHAMPIONSHIP 2024

Sporting Regulations

1. GENERAL CONDITIONS

Le RACB Sport organise les championnats Belgian Rallycross Championship et Belgian Cross Car Championship, dont les noms sont la propriété du RACB. Ces championnats sont régis par le Code Sportif International de la FIA et ses annexes (le Code), le Code Sportif National du RACB et ses annexes, et le présent Règlement Sportif.

Tous les pilotes, concurrents et officiels participants à ces championnats s'engagent à respecter les dispositions et additifs du Code, des Règlements Techniques applicables, le Règlement Sportif ainsi que les Règlements Particuliers.

Seul le RACB Sport peut approuver des dérogations au présent règlement.

Tout ce qui n'est pas expressément autorisé par le présent Règlement Sportif est interdit.

2. LANGUE OFFICIELLE

Pour toutes les épreuves des championnats indiqués, la langue officielle sera le néerlandais ou le français, selon la région où se déroule l'épreuve. Le Règlement Particulier doit être rédigé **en Anglais**. En cas de divergences d'interprétation du présent règlement, seul le texte **néerlandais** fera foi.

3. CHAMPIONNAT

3.1. Calendrier 2024

Le calendrier du Belgian Rallycross Championship 2024 et Belgian Cross Car Championship 2024 :

		RX	XC
Round 1 : 03/03/2024	Mettet (B)	x	x
Round 2 : 28/04/2024	Arendonk (B)	x	x
Round 3 : 02/06/2024	Arendonk (B)	x	x
Round 4 : 13-14/07/2024	Maasmechelen (B) (à confirmer)	x	x
Round 5 : 11/08/2024	Arendonk (B)	x	x
Round 6 : 31/08-01/09/2024	Valkenswaard (NL)	x	x
Round 7 : 06/10	Maasmechelen (B) (à confirmer)	x	x
Round 8 : TBC	TBC	x	x

3.2. Le calcul du Championnat de Belgique valable pour toutes les divisions:

- si le championnat compte plus que 7 épreuves: les résultats de toutes les épreuves du calendrier officiel, diminué de 2 résultats effaçables.
- si le championnat compte 6 ou 7 épreuves: les résultats de toutes les épreuves du calendrier officiel, diminué de 1 résultat effaçable.

- si le championnat compte moins de 6 épreuves, les résultats de toutes les épreuves du calendrier officiel, sans résultat effaçable.

3.3. Règles généraux

- Le résultat d'une disqualification ne peut être un résultat effaçable.
- Le résultat après une disqualification pour non-conformité pourra entraîner la disqualification du championnat.
- Le Championnat sera clôturé par les résultats de la dernière épreuve de la saison.
- Le Classement du Championnat sera définitif après approbation du Directoire du RACB Sport.

3.4. Pour être retenu au classement final du Championnat de Belgique, une participation à 3 épreuves du championnat est obligatoire.

4. LICENCES

Le Belgian Rallycross Championship est réservé aux pilotes en possession d'une licence en course de validité et du niveau minimum :

- National MiniBuggy : pour la division MiniBuggy ;
- National Rallycross, Cross Car, Autocross : pour tous les autres divisions ;

Pour plus de détails voir site web www.racb.com

5. DIVISIONS

- RX1**: Homologuées en Groupe A et conformes à l'Annexe J - Groupe A (Articles 251 à 255), les modifications énumérées aux articles 2 et 3 ci-après sont autorisées **et RX-Silhouette**. Les véhicules doivent être des modèles de toit rigide, les Cabriolets ne sont pas acceptés.
- RX3**: Homologuées en Groupe A de deux roues motrices de type traction, moteurs atmosphériques d'une cylindrée limitée à 1600 cm³ et conformes à l'Annexe J - Groupe A (Articles 251 à 255), les modifications énumérées aux articles 2 et 3 ci-après sont autorisées. Les véhicules doivent être des modèles de toit rigide, les Cabriolets ne sont pas acceptés.
- SuperNationals+**: Les voitures de Tourisme et Grand Tourisme, à l'exception de 4 roues motrices, mais conformément aux règlements nationaux et d'une cylindrée de plus de 2000 cm³.
- SuperNationals-**: Les voitures de Tourisme et Grand Tourisme, à l'exception de 4 roues motrices, mais conformément aux règlements nationaux et d'une cylindrée limitée à 2000 cm³.
- XC-Senior et XC-Junior** : voir règlement technique. XC-Senior à partir de 15 ans, XC-Junior à partir de 11 jusqu'à 18 ans. Un champion Junior doit passer en Senior s'il a
- KC Open** : voir règlement technique. À partir de 15 ans.
- SuperBuggy** : voir règlement technique.
- MiniBuggy** : voir règlement technique. À partir de 7 ans

Dans les Divisions (sauf XC-Senior et XC-Junior) des voitures non homologuées peuvent être acceptées, à condition d'être en possession d'un passeport technique national, à obtenir AVANT l'engagement pour une épreuve auprès de la Commission technique (sport@racb.com)

6. CLASSEMENTS

6.1. Classement des finalistes:

- Premièrement les pilotes, qui ont effectué le nombre de tours prévus dans l'ordre dans lequel ils franchissent la ligne d'arrivée;
- Deuxièmement, les pilotes n'ayant pas effectué le nombre de tours prévus seront classés dans l'ordre du nombre de tours effectués;
- Troisièmement, les pilotes exclus de la finale pour 2 départs anticipés, seront classés individuellement conformément à leur ordre de départ;
- Quatrièmement, les pilotes n'ayant pas pris le départ, seront classés individuellement conformément à leur ordre de départ.

6.2 Le résultat final d'une épreuve sera dressé de la façon suivante :

- Classement par Division
- De la 1^{ère} jusqu'à la 6^{ème} place ; résultat de la Finale
- Dès la 7^{ème} place ; autres finalistes des Semi-Finales suivant les places et temps obtenus lors des Semi-Finales
- Suivi des non-finalistes.

La composition et les résultats des manches et des finales seront communiqués aux concurrents dès qu'ils sont établis. Tous les résultats seront affichés au tableau officiel d'affichage.

- 6.3 Pour le Belgian Rallycross Championship, seuls les pilotes, qualifiés comme étant les 18 meilleurs, se verront attribuer des points de championnat de la façon suivante :
Après les Finales, seules les Finalistes se voient attribuer : 20 – 17 – 14 – 13 – 12 – 11 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1 – 1 – 1.

Pour le Belgian Cross Car Championship, les pilotes, qualifiés comme étant les 25 meilleurs, se verront attribuer des points de championnat de la façon suivante :
Après les Finales, seules les Finalistes se voient attribuer : 40 – 35 – 30 – 28 – 26 – 24 – 22 – 20 – 18 – 16 – 15 – 14 – 13 – 12 – 11 – 10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1
Tous les pilotes classés à partir du 26^{ème} place se voient attribuer 1 point.

- 6.4. Pour les pilotes dont le total des points en fin d'année serait identique pour l'attribution d'un titre de Champion de Belgique, le départage se fera de la façon suivante:
- d'abord le meilleur résultat effaçable ;
 - si l'égalité devait encore subsister, il sera tenu compte des premières, deuxièmes, troisièmes, etc.. place obtenues dans les épreuves du Championnat;
 - si l'égalité devait encore subsister, le résultat de la dernière épreuve sera déterminant.

- 6.5. Titres
Les titres suivants seront attribués:
- ~~Champion de Belgique de Rallycross RX1~~
 - Champion de Belgique de Rallycross RX3
 - Champion de Belgique de Rallycross SuperNationals+
 - Champion de Belgique de Rallycross SuperNationals-
 - Champion de Belgique SuperBuggy
 - Champion de Belgique XC-Senior et XC-Junior
 - **Champion de Belgique MiniBuggy**

7. INSCRIPTION AUX EPREUVES

- 7.1 La demande d'inscription à une épreuve doit se faire via le site web www.belgianrx.be. L'organisateur se réserve le droit de refuser un concurrent ou pilote.
- 7.2 Le montant des droits d'engagement est déterminé par l'organisateur et est de maximum 250€..
- 7.3 La demande d'engagement ne sera prise en considération que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.
- 7.4 La totalité des droits d'inscriptions ne sera remboursée que si:
- a) l'engagement est refusé avec motivation par l'organisateur ;
 - b) l'épreuve est annulée ;
 - c) le concurrent se dénonce avant la fin des contrôles techniques.

8. ASSURANCES

Des polices d'assurances ont été souscrit par le RACB Sport et doivent être souscrit par chaque organisateur, conformément au Code Sportif National RACB.

9. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

9.1 CONTRÔLE ADMINISTRATIF

Les pilotes et/ou leurs représentants doivent se rendre au contrôle administratif. Le contrôle consistera en la vérification des licences de concurrents et de pilote.

9.2 BRIEFING

Tous les pilotes doivent obligatoirement assister au briefing pendant la durée totale, **si celui est organisé**.

9.3. CONTROLE TECHNIQUE

9.3.1. Chaque voiture qui participe à une épreuve devra se présenter aux vérifications techniques à l'heure mentionnée dans le règlement particulier. Si la voiture se présente après la fin des contrôles techniques, elle ne sera acceptée qu'avec une dérogation officielle donnée par le collègue des commissaires sportifs.

9.3.2 Les commissaires techniques peuvent établir un rapport au Collèges de Commissaires Sportifs s'ils estiment qu'une voiture ne correspond pas à l'esprit du championnat.

9.3.3. Bruit: Les voitures ne peuvent produire plus que 95 dBA sur le circuit pendant les courses. Le niveau sera mesuré avec un sonomètre réglé sur "A" et "LENT", posé à un angle de 45° par rapport à la sortie du tuyau d'échappement et à une distance de 500 mm de celui-ci avec le moteur tournant au régime de 4500 t/min. Un tapis d'un minimum de 1500 x 1500 mm sera placé sur la zone concernée. Le tuyau du silencieux doit sortir à l'arrière de la voiture, mais ne peut dépasser.

Des explosions d'échappement répétées quand que la voiture roule sont défendus. La première infraction sera punie par un avertissement, la deuxième par une disqualification.

9.3.4. Numéros de compétition:

Chaque voiture de tourisme doit prévoir le numéro de compétition sur chaque vitre latérale arrière et dans le coin supérieur du côté passager, 15 cm de haut en jaune ou orange fluorescent.

Cross Cars, SuperBuggy et MiniBuggy doivent fixer au-dessus du châssis une plaquette de taille 15 x 15 cm avec le numéro de compétition.

- XC-Senior, Superbuggy et **MiniBuggy** : chiffres noirs sur fond blanc
- XC-Junior : chiffres noirs sur fond jaune
- KC Open : chiffres noirs sur fond vert

Les numéros seront les mêmes durant toute l'année pour chaque circuit.

9.3.5. Pneumatiques

L'utilisation de tout dispositif de préchauffage ou de maintien à température, ainsi que l'échauffement des roues sur des rouleaux, est interdit. L'utilisation de pneus « slick » est interdite.

9.3.6 Equipement de Sécurité

Tout pilote devra:

- porter un casque avec système HANS homologué par la FIA;
- porter une combinaison ignifugée homologuée par la FIA, des gants, chaussures, chaussettes, des sous-vêtements et une cagoule ignifugée;
- porter une visière ou des lunettes si une ouverture a été pratiquée dans le pare-brise;
- être solidement maintenu sur son siège par le harnais de sécurité homologué par la FIA;
- garder sa vitre latérale côté conducteur fermée.

9.3.7. Extincteur d'incendie

A l'intérieur du paddock, chaque pilote doit s'assurer qu'un extincteur de min. 5 kg est disponible dans la zone réservée à son équipe.

9.3.8. Protection de l'environnement

Il est obligatoire que chaque pilote place une feuille de plastique (min. 3 x 5m) en dessous de la voiture afin d'éviter toute pollution.

Le paddock doit à tout moment être tenu propre. Tous les déchets doivent être déposés dans les containers prévus à cet effet. Déchets dangereux, comme l'huile, pneus, batteries, pièces de voiture, etc

doivent être emmenés. En cas de non-respect de cet article une pénalité financière minimum de € 250 sera infligée.

10. ESSAIS

Chaque pilote doit effectuer au moins un tour. Le « Joker lap » peut être utilisé pendant les essais. Le nombre de sessions d'essai ne sera pas limité. La pré-grille sera fermée 15 min avant la fin des essais.

11. QUALIFICATIONS

Si dans une division le nombre de partants est moins que 5, le Directeur de course décidera de les faire courir avec une autre division pendant les heats.

Pour les MiniBuggy, le nombre de voitures en piste et le déroulement des heats seront préciser dans le règlement particulier en fonction du circuit.

Il y aura minimum 4 tours dans chaque heat.

- 11.1. Il y aura trois manches qualificatives avec maximum cinq véhicules au départ. S'il y a exactement 6 participants dans la division XC-Junior, les heats seront disputés avec 6 participants dans une formation 2-2-2.

Le nombre de groupes par heat sera défini en divisant le nombre de véhicules autorisés à l'épreuve par 5 et de l'arrondir à l'entier supérieur. L'intention est d'avoir minimum 4 véhicules par groupe si le nombre de véhicules autorisés est au-delà de 11 véhicules.

1^{er} heat: tirage au sort.

2^{ème} heat: d'après les temps du premier heat, partant du meilleur temps. Le pilote avec le meilleur temps peut choisir son emplacement de départ, puis le pilote avec le deuxième meilleur temps, etc.

Les deux premiers groupes sont composés par les positions paires pour le deuxième groupe et les positions impaires pour le premier groupe.

3^{ème} heat: d'après le résultat du 2^{ème} heat, partant du plus mauvais temps. Le pilote avec le meilleur temps peut choisir son emplacement de départ, puis le pilote avec le deuxième meilleur temps, etc.

Les deux derniers groupes sont composés par les positions paires pour l'avant-dernier groupe et les positions impaires pour le dernier groupe.

Tous les concurrents du Groupe suivant sont tenus d'être présents dans la zone de la pré-grille pendant que la grille en cours est assemblée, afin de permettre à l'organisateur de faire avancer les concurrents nécessaires pour compléter la formation du Groupe sur la grille. Si un concurrent ne peut pas courir dans son Groupe, il doit en informer le Responsable des Relations avec les Pilotes avant le départ du premier groupe de sa division. Tout défaut d'information sera puni. Chaque manche devra être organisée sur les mêmes bases: commençant à la fin selon les temps réalisés, chaque manche avec 5 voitures, sauf pour les deux derniers groupes.

- 11.2. Règlement commun

Toutes les heats de qualifications seront chronométrées et à l'issue de chaque heat un classement est dressé, le pilote le plus rapide de chaque division se verra attribuer 1 point, le second 2 points et ainsi de suite. Les pilotes n'ayant pas terminé un heat se verront attribuer 80 points, les non partants 90 points, les pilotes, exclus du heat, 95 points. Seuls les pilotes ayant effectués deux heats et y ayant obtenus un temps, seront admis aux finales et seront considéré comme finaliste. Les pilotes qui n'ont pas fini 2 heats, seront considéré comme abandonné et ne seront pas classées.

Le départ sera donné au moyen de feux verts, qui s'allumeront comme signe de départ. Il y aura faux départ si une voiture quitte sa place de départ avant que le vert s'allume.

Un faux départ dans les heats sera immédiatement suivi d'un arrêt de course et un nouveau départ sera lancé. Le pilote, responsable du faux départ, doit s'engager obligatoirement 2 fois dans le tour Joker. Un deuxième faux départ dans le même heat causé par le même pilote, entraînera la disqualification de ce heat.

Lors de chaque manche qualificative, un des tours doit être le Joker lap. Les pilotes qui n'effectuent pas ce Joker lap recevront une pénalité en temps de 30 secondes. S'ils s'engagent plus qu'une fois lors de la même manche, le Collège des Commissaires Sportifs décidera la pénalité. Deux juges de faits seront désignés pour relever le passage des voitures. A la sortie du Joker lap, les voitures sur la piste principale auront la priorité.

12. FINALES

Si dans une division le nombre de partants est moins que 5, le Directeur de course décidera de les faire courir avec une autre division pendant les heats. Après le troisième heat les 2 meilleurs résultats seront comptabilisés pour obtenir les positions des Finales.

Pour les MiniBuggy, le nombre de voitures en piste et le déroulement des finales seront préciser dans le règlement particulier en fonction du circuit.

12.1. Semi-Finales et Finales

Dans une Division un minimum de 8 finalistes est requis pour avoir des Semi-Finales. Si le nombre de finalistes est de 13 ou plus, il y aura 3 Semi-Finales. Si le nombre de finaliste est de 19 ou plus, il y aura 4 Semi-Finales. Si le nombre de finalistes est de 25 ou plus, il y aura 5 Semi-Finales.

Les ordres de départ des Semi-Finales et Finales sont composés de 6 voitures, réparties sur 3 lignes (2-2-2). Le meilleur (semi-)finaliste qualifié peut choisir sa position de départ sur sa ligne attribué, le deuxième prend la place à côté, etc.

Les Semi-Finales seront composé en fonction du nombre de finalistes et sur base du classement après les qualifications :

	Semi-Finale 1	Semi-Finale 2	Semi-Finale 3	Semi-Finale 4	Semi-Finale 5
1-7	Pas de Semi-Finale, les 6 meilleurs des qualifications auront directement au Finale A				
8-12	2-4-6-8-10-12	1-3-5-7-9-11	/	/	/
13-18	3-6-9-12-15-18	2-5-8-11-14-17	1-4-7-10-13-16	/	/
19-24	4-8-12-16-20-24	3-7-11-15-19-23	2-6-10-14-18-22	1-5-9-13-17-21	/
+25	5-10-15-20-25-30	4-9-14-19-24-29	3-8-13-18-23-28	2-7-12-17-22-27	1-6-11-16-21-26

Chaque Semi-Finale sera disputée sur 5 tours.

Le nombre de finales sera déterminé sur base de nombre totale de finalistes, comme définie ci-dessous.

Les finales seront composées sur base des résultats des semi-finales. Tous les vainqueurs seront classés devant les deuxièmes etc. Les pilotes avec le même résultat seront classés sur base du temps totale après les éventuelles pénalités dans le semi finale.

Les finales seront composées ainsi :

	A-Finale	B-Finale	C-Finale
1-11	1-2-3-4-5-6		
12-18	1-2-3-4-5-6	7-8-9-10-11-12	/
+19	1-2-3-4-5-6	7-8-9-10-11-12	13-14-15-16-17-18

Chaque Finale sera disputée sur 5 tours.

Si une ou plusieurs finales n'ont pas lieu, les points pour les positions concernées seront attribuer sur base des résultats en semi-finale.

12.2. Règlement commun

Lorsque deux pilotes totalisent le même nombre de points avant les finales, les points obtenus lors du heat qui n'a pas été comptabilisée, seront déterminants. S'ils ne sont toujours pas départagés, le meilleur temps obtenu dans l'une quelconque des heats sera déterminant.

Au cas où un pilote ne pourrait se présenter pour une finale, (les voitures doivent rejoindre les grilles sur leurs propres moyens) sa place sera prise par le pilote qualifié suivant, qui occupera la dernière place sur la grille.

Un faux départ dans les Finales sera immédiatement suivi d'un arrêt de course et un nouveau départ sera lancé. Le pilote, responsable du faux départ, doit s'engager obligatoirement 2 fois dans le tour Joker. Un deuxième faux départ dans la même Finale causé par le même pilote, entraînera la disqualification de cette Finale.

Lors de chaque Finale, un des tours doit être le Joker lap. Les pilotes qui n'effectuent pas ce Joker lap seront classés derniers lors de cette Finale, devant les non partants. Si plusieurs pilotes sont concernés, ils seront classés dans l'ordre de leur position respective sur la grille de départ devant les non partants. S'ils s'engagent plus qu'une fois lors de la même Finale, le Collège des Commissaires Sportifs décidera la pénalité. A la sortie du Joker lap, les voitures sur la piste principale auront la priorité.

Tous les finalistes, ainsi que les réserves, doivent être présent (ou excusés) sur la pré-grille 15 min avant le départ de la course. Un concurrent qui ne participe pas doit avertir le Relation Concurrents pour donner le temps nécessaire pour placer une réserve. L'absence d'information sera pénalisée.

- 12.3 Après les finales, certains pilotes ayant terminé dans les trois premiers de leur finale (A) doivent se rendre dans la zone média pour une interview menée par le promoteur. Ces interviews auront lieu après la fin de la dernière finale. Une zone média sera mise en place à cet effet. L'emplacement exact, l'horaire et les pilotes convoqués, seront communiqués dans le règlement particulier de la compétition. En cas d'absence d'un pilote, une sanction pourra être imposée par la Commission sportive.

13. GENERALITES

13.1. Drapeaux et signalisation

La signalisation par drapeaux doit être conforme à l'Annexe H du Code, avec les exceptions suivantes : le drapeau jaune sera présenté à un poste seulement, immédiatement avant l'accident/obstacle. Un drapeau jaune sera agité pendant deux pour le même incident et uniquement si le dernier rend les dépassements impossible ou dangereux. Deux drapeaux jaunes seront agités si l'incident est produit sur la trajectoire de la course. Les pilotes ne peuvent pas dépasser sous drapeau(x) jaune(s), avant avoir dépassé l'incident. L'usage des drapeaux ressort des pouvoirs du Directeur de Course.

13.2 Tout pilote, passant du mauvais côté des marqueurs ou quittant la piste des quatre roues, et qui en tire avantage, sera pénalisé (voir art. 14). Dans une finale le pilote sera exclu. Un minimum de marqueurs de pénalité pourra être utilisé pour délimiter le circuit.

13.3 Il est interdit de conduire dans la direction opposée du circuit.

13.4 Aide ou ravitaillement par des personnes étrangères à l'organisation sera sanctionné.

13.5 Tout chauffage ou nettoyage des pneumatiques en faisant patiner les roues est interdite partout, sauf pendant la course.

13.6 Chaque voiture doit être équipée d'un transpondeur du type « AMB TRANS X260 »

14. TABLEAU DES PÉNALITÉS

01	Engagement d'une voiture non admise par l'Article 4 du Règlement	Départ refusé
02	Absence de licence valable	Départ refusé
03	Défaut de paiement des droits d'engagement	Départ refusé
04	Voitures et/ou pilotes non conformes aux mesures de sécurité	Décision Collège
05	Présentation en retard sur la grille de départ	Disqualification
06	Défaut d'information du non départ	Décision Collège

07	Absence ou changement des marques d'identification apposées par les Commissaires Techniques	Disqualification de l'épreuve
08	Premier faux départ dans une Manche : Deuxième faux départ lors d'une Manche : Faux départ lors d'une Finale Deuxième faux départ lors d'une Finale	2x Joker lap Disqualification de cette Manche 2x Joker lap Classé dernier de cette Finale (devant les non partants)
09	Non respect des drapeaux	Décision Collège
10	Ne pas s'engager dans le tour Joker - Lors d'une Manche - Lors d'une Finale Prenant un Tour Joker plus d'une fois - Lors d'une Manche ou lors d'une Finale :	30 secondes classé dernier dans la finale devant les non partants. Décision du Collège
11	Température des pneumatiques incorrecte	Décision du Collège
12	Contact délibéré entre pilotes/voitures après le finish	Décision du Collège
13	Non-respect de la limitation de vitesse au paddock	Décision du Collège
14	Passer du côté inférieur des marqueurs avec avantage	1 ^{ère} infraction : drapeau noir et blanc 2 ^{ème} infraction : pénalité minimale de 5 sec Dès la 3 ^{ème} infraction : drapeau noir + Décision du Collège
15	Conduite anti sportive du pilote ou d'un membre du team	Décision du Collège
16	Non-respect des prescriptions environnementales	Décision du Collège
17	Caméra qui ne fonctionne pas	Décision du Collège
18	Trop tard ou absent au Briefing	Amende 150€

15. CAMERAS

Pour toute la durée de la Compétition, tous les Concurrents doivent avoir installé dans leur voiture une caméra-incident. Il est de la responsabilité de chaque Concurrent de s'assurer que la caméra soit positionnée de façon à ce que la piste, le volant et les pédales (pas possible pour les divisions XC et KC Open) soient bien visibles, que les batteries de la caméra soient suffisamment chargées et que la carte SD d'enregistrement soit bien en place et ait une capacité suffisante pour enregistrer toutes les courses en qualité HD. La pénalité (pouvant aller jusqu'à la disqualification de la Compétition) pour non-conformité sera à l'appréciation des commissaires sportifs. Le poids du système de caméra est inclus dans le poids minimum de la voiture. Il incombe au Concurrent de veiller à ce que la caméra-incident soit allumée et enregistre tous les essais, heats qualificatives, Demi-Finales et Finales. La caméra doit être en fonction dès que la voiture entre dans la zone de pré-grille et ne doit pas être éteinte tant qu'elle n'est pas rentrée au paddock. Les officiels du Championnat doivent pouvoir avoir accès à l'enregistrement à tout moment de la Compétition. Le visionnage des images doit se faire sur le matériel (ordinateur) du Concurrent, qui devra en assurer le fonctionnement. L'enregistrement peut être utilisé uniquement par les officiels. L'enregistrement des caméras doit se faire vers l'avant, pour toutes les divisions.

16. RECLAMATIONS – APPELS

Toute réclamation sera présentée en conformité avec les prescriptions du Code Sportif National du RACB. Le montant de réclamation est de 500 €, le montant du droit d'appel est de 2.000 €. Un appel doit être confirmé dans les 96 heures via sport.court@racb.com (ou par lettre recommandée). Ce délai est aussi applicable pour le paiement du droit d'appel.

17. APPROBATION

Ce règlement est approuvé par RACB Sport le avec numéro de VISA **S01-BRX/B24** (24/01/2024)